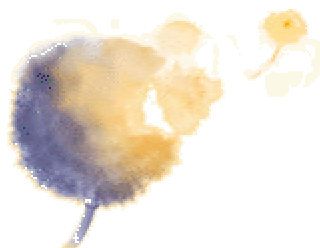


Mémoire pour la
Consultation nationale sur l'avant-projet
de politique de la jeunesse

Présenté par
le Conseil de la famille et de l'enfance

Novembre 2000



Les orientations de ce mémoire ont été adoptées par le Conseil de la famille et de l'enfance à sa réunion du 31 août 2000.

Comité de travail : Ce mémoire a été préparé sous la responsabilité d'un comité de travail du Conseil formé de :
M^{me} Nicole Boily
M^{me} Suzanne Amiot
M^{me} Suzelle Mongrain
M. Kenneth George

Coordination : Jean-Pierre Lamoureux, secrétaire général

Recherche et rédaction : Charles Cauchon

Soutien technique : Céline Gariépy

Révision linguistique : Suzanne Lamy

Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

La traduction et la reproduction totale ou partielle de cet Avis sont autorisées à la condition que la source soit mentionnée.

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

1050, rue des Parlementaires
Édifice André-Laurendeau, bureau 3.21
Québec (Québec) G1R 5Y7

Téléphones : (418) 646-7678
1-877-221-7024 (sans frais)
Télécopieur : (418) 643-9832

Courriel : conseil.famille.enfance@cfe.gouv.qc.ca
Site : <http://www.cfe.gouv.qc.ca>

©2000 Conseil de la famille et de l'enfance
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec,
Novembre 2000
ISBN : 2-550-36836-3

Table des matières

Une mission.....	4
Introduction.....	4
1. Permettons une citoyenneté active des jeunes.....	5
2. Adaptons le système d'éducation à nos adolescents.....	5
3. Engageons la société dans une culture de relève.....	7
3.1 Partageons l'emploi entre les générations.....	7
3.2 Revoyons l'organisation des stages d'études.....	9
4. Communiquons la «parentalité».....	9
5. Soutenons les jeunes parents.....	10
6. Assurons l'accessibilité aux services de base.....	11
7. Concilions famille et travail.....	11
7.1 Changeons les mentalités.....	12
7.2 Accélérons le développement des politiques familiales.....	12
7.3 Adaptons les milieux de travail.....	13
8. Écoutons nos jeunes.....	13
Conclusion.....	14
Recommandations.....	15
Composition du Conseil de la famille et de l'enfance.....	16

Une mission

Le Conseil de la famille et de l'enfance est un organisme gouvernemental consultatif composé de 15 membres issus de divers milieux et acteurs sociaux de la société québécoise. Son principal mandat consiste à conseiller le gouvernement québécois en regard de la famille et de l'enfance. Il favorise l'expression des familles ainsi que des milieux et institutions concernés par les enjeux touchant la famille. Son champ de préoccupation rejoint l'ensemble des secteurs où la vie familiale se manifeste.

Introduction

La jeunesse est sans aucun doute une phase de transition déterminante dans la vie d'un individu. De l'enfance à l'âge adulte, la quête d'indépendance et d'autonomie se fait en prenant pour tremplin le noyau familial. On l'oublie souvent, les jeunes deviennent aussi des parents à leur tour et fondent des familles à leur image au cours de cette période.

Il est essentiel que les dimensions familiales soient prises en compte dans l'éventuelle politique de la jeunesse que propose le gouvernement québécois. Tout en rappelant l'importance de ces liens au Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse, le Conseil désire exprimer ses préoccupations face à l'élaboration de cette politique et aux enjeux qu'elle couvrira. Les membres croient en l'importance d'une politique jeunesse et saluent les démarches qui conduiront à sa réalisation. Le désir d'intégrer pleinement les jeunes à la vie citoyenne et l'attitude générale adoptée face aux enjeux soulevés dans l'avant-projet sont des orientations qu'ils endossent.

La nature de son mandat porte le Conseil à émettre des commentaires plus développés sur les aspects de la politique de la jeunesse qui touchent directement les dimensions familiales. De nombreux thèmes sont abordés, en raison de la multitude des préoccupations touchant le spectre d'âges de la jeunesse. Le présent mémoire se consacrera donc principalement aux 15 à 19 ans en parlant d'éducation et d'intégration sociale, puis aux 20 ans et plus, sous les thèmes de l'emploi et des formes de soutien aux jeunes parents et à leurs familles.

1. Permettons une citoyenneté active des jeunes

L'intégration des jeunes dans la société d'aujourd'hui passe inévitablement par l'exercice de leur pleine citoyenneté. Le travail est, sans contredit, la forme de contribution sociale la plus pratiquée. Sa prédominance fait qu'on néglige trop souvent d'autres formes d'implication qui sont, malgré tout, aussi importantes. La citoyenneté active, c'est de prendre un rôle dans son quartier, sa région, son pays. La participation politique consiste tout d'abord à voter, puis à défendre des causes qui nous sont chères, par l'affiliation partisane ou non, dans le cadre de consultations publiques institutionnalisées et de notre propre initiative. Un modèle de citoyenneté comprenant l'implication politique et sociale doit être valorisé.

Les membres sont d'avis qu'une éducation civique est souhaitable. Ils désirent que l'actuel projet de *cours d'éducation à la citoyenneté* soit un outil efficace pour responsabiliser socialement les jeunes par d'autres voies que le travail. L'éducation étant une façon de s'approprier le monde, les étudiants ne doivent pas être perçus uniquement comme des citoyens en formation, mais bien comme des citoyens à part entière. Le système scolaire devrait notamment reconnaître le bénévolat et l'engagement communautaire pour accroître l'implication sociale des jeunes tout en développant le sentiment d'appartenance.

2. Adaptons le système d'éducation à nos adolescents

Les membres du Conseil tiennent à traduire les profondes préoccupations que les parents ressentent pour leurs adolescents. Cette période de la vie des jeunes est un âge de transition où l'identité est à une étape cruciale de son développement, et où la scolarisation occupe la majeure partie du temps. Le système d'éducation doit s'adapter constamment à sa clientèle par souci de maintenir de hauts standards de qualité et d'éviter les frustrations conduisant à l'échec scolaire et au décrochage.

La définition des intérêts et le choix de chemins dans le système d'éducation sont des responsabilités importantes qui sont imposées aux adolescents et aux jeunes adultes.

Ces décisions sont prises à partir d'une perception plus ou moins exacte de certaines professions et de l'influence du milieu. Le principe de la mobilité sociale consiste justement à ce que l'individu choisisse sa profession par la suite de la définition de son identité, et non le contraire. La rigidité actuelle ne freinerait-elle pas ce principe ? De plus, des jugements de valeur dévalorisent injustement le travail manuel, décourageant parfois nombre de jeunes pour qui ce type d'emplois serait approprié.

Le Conseil est d'avis que le système scolaire québécois doit s'assouplir pour mieux tenir compte et valoriser les intérêts très diversifiés des adolescents. Tout en maintenant une solide formation générale, il faut diversifier les programmes d'études au secondaire, notamment la formation professionnelle et la formation technique, pour permettre aux jeunes de mieux exercer des choix mais aussi de mieux s'arrimer aux besoins du marché du travail. Le cheminement scolaire ne doit pas précipiter la spécialisation, mais offrir des ponts permettant la transition entre différents domaines. La rigueur du système actuel connaît plusieurs symptômes alarmants qui témoignent de ce besoin : la fréquentation au cégep s'allonge, les réorientations en cours d'études se multiplient, le décrochage sévit, le chômage chez les jeunes persiste.

Les membres croient que le décrochage est un fléau tant pour ses victimes que pour l'ensemble de la société. Il est donc essentiel de voir se multiplier les mesures misant sur le dépistage et la prévention du décrochage, en visant tout particulièrement les garçons, de même que la facilitation du retour à l'école par l'assouplissement du système scolaire.

L'éducation frustre beaucoup de jeunes Québécois qui ne sont pas prêts à faire des choix déterminants. Certains essaient plusieurs voies pour finalement décrocher, confrontés à l'ampleur du défi que représente la réorientation dans une vocation qu'ils découvrent tardivement. L'enseignement doit connaître une métamorphose dressant des ponts qui faciliteront la transition vers d'autres programmes. Les jeunes doivent avoir le droit à l'erreur et à de nouvelles chances qui n'exigent pas de recommencer à zéro.

3. Engageons la société dans une culture de relève

Le Conseil soutient qu'un dialogue intergénérationnel renouvelé doit s'imposer pour permettre une coopération sociale et familiale plus constructive. Il faut pour cela laisser de côté les frictions entre les différents groupes d'âges qui créent des distances entre ceux-ci. Les traces qui persistent d'un tel comportement social amènent des frustrations ainsi qu'une rivalité stérile entre les générations. Une nouvelle approche doit être basée sur le respect commun, les amenant à se considérer comme des partenaires égaux, travaillant conjointement pour des objectifs collectifs.

3.1 Partageons l'emploi entre les générations

Le marché de l'emploi est de plus en plus exigeant et fait peu de place aux jeunes diplômés. Nous en sommes venus à développer une culture de carriérisme conduisant à une éternelle *course à la promotion*. S'il peut être ardu de modifier ces situations, notons qu'on peut trouver en celles-ci une explication au blocage que les jeunes rencontrent dans leur recherche d'emplois et d'avancement. Chaque génération a sa pensée propre et tâche de façonner la société. Les barrières qui ralentissent l'intégration de la génération montante font que celle-ci reste impuissante, incapable de mettre en branle les changements qu'elle croit nécessaires.

L'intégration de la relève est essentielle pour la bonne santé à moyen et à long termes des secteurs public et privé du Québec. Les mémoires institutionnelles risquent de véritables crises d'amnésie à l'occasion du départ massif pour la retraite que l'on peut prévoir dans plusieurs milieux. C'est pourquoi, les arrivées et les départs doivent être planifiés rigoureusement en fonction d'une recherche d'équilibre entre les recrues et les vétérans.

Il y a plusieurs facteurs qui expliquent les difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes sur le marché de l'emploi dans les secteurs traditionnels. Un déséquilibre démographique leur laisse un pouvoir moins important que celui des générations précédentes, qui se gardent jalousement les rênes de la société ainsi qu'une grande portion des emplois avec les meilleurs avantages. De plus, les dernières années ont vu les exigences de l'emploi se gonfler. Les nombreux travailleurs ayant vécu la précarité de l'emploi durant la dernière décennie font, avec leur expérience, une très solide concurrence aux jeunes travailleuses et travailleurs dans la course aux quelques postes stables.

L'accès à l'emploi et à la stabilité devrait être comparable d'une génération à une autre. Comme nous l'avons exprimé précédemment, l'intégration actuelle des jeunes au marché du travail et à la société laisse place à beaucoup d'améliorations. Des efforts doivent être faits afin de rééquilibrer cette situation et le gouvernement a sans aucun doute le devoir d'agir en conséquence. L'équité intergénérationnelle, c'est aussi le partage du travail entre les générations.

Pour concrétiser ces changements d'habitudes des générations plus âgées, nous croyons que la fonction publique doit ouvrir le bal et poser des gestes exemplaires que reprendront par la suite les instances du secteur privé.

Le geste de passer le relais entre les générations dépasse l'intégration au marché de l'emploi et doit être perçu comme une responsabilité sociale. L'équité intergénérationnelle consiste également à transmettre un monde en aussi bonne condition que nous l'avons reçu. On évoque inévitablement l'environnement en traitant de ce principe, dans un désir de conservation écologique. Il y a également d'autres aspects liés à cette question qui sont souvent négligés dont l'endettement public. Nous saluons l'attitude de redressement ressentie ces derniers temps en espérant que la situation ne se déséquilibrera plus dans l'avenir.

3.2 Revoyons l'organisation des stages d'études

Dans un but de faciliter l'intégration des jeunes au marché de l'emploi, il est souhaitable de rapprocher l'enseignement du travail. Les membres du Conseil de la famille et de l'enfance estiment qu'il faut privilégier les stages techniques et professionnels en entreprise. Il y a aussi la formule du *mentorat* qu'il faudrait développer dans certains secteurs d'emploi qui s'y prêtent. Nous désirons toutefois faire une mise en garde sur l'instabilité qui peut en résulter, les stages ne conduisant pas toujours à des postes réguliers de travail. Il faut absolument éviter toute attitude patronale qui percevrait parfois les stagiaires comme une excellente main-d'œuvre à bon marché, et comme des substituts à de vrais employés. De plus, nous devons rappeler le caractère temporaire des stages, malgré le développement de l'expérience. Il arrive qu'ils soient d'interminables étapes de début de carrière, marquées par des salaires et des conditions ne correspondant ni à la qualification, ni aux besoins des jeunes. La précarité qui en naît est un autre de ces facteurs qui ralentissent paradoxalement leur intégration sociale. Un programme de stages rémunérés est à privilégier afin de donner une valeur plus tangible à leur travail et d'offrir aux jeunes travailleurs des conditions de vie décentes qui leur permettront d'être utiles à la société.

4. Communiquons la «parentalité»

Le CFE est d'avis que l'évolution de la famille québécoise exige un ajustement continu du soutien qui lui est offert. Or, les nouveaux parents d'aujourd'hui ont été moins exposés que leurs prédécesseurs à la présence de jeunes enfants pour plusieurs raisons. Pensons à la tendance aux familles plus petites, à l'éloignement géographique de même qu'à la multiplication des ruptures d'union et des familles recomposées. On ne s'improvise pas parents ! Malgré la bonne part d'instinct inhérent à ce rôle, un besoin de *coaching* à la maternité et à la paternité se fait sentir. Si certains groupes d'entraide et associations religieuses remplissent parfois ce rôle, nous croyons que l'État doit y intervenir. Une politique jeunesse consciente de ce besoin tâcherait de

supporter les jeunes parents par le biais d'organismes communautaires et de programmes du réseau des CLSC pour accompagner les jeunes parents dans l'exercice de leurs responsabilités en fonction des différents stades de la vie familiale.

5. Soutenons les jeunes parents

Le Conseil de la famille et de l'enfance tient à partager son inquiétude quant à une situation concernant la condition des jeunes parents. Les chiffres démontrent que leur pauvreté est malheureusement une chose courante. La précarité de l'emploi combinée à leur faible poids numérique, les bas salaires, la venue de nouvelles dépenses occasionnées par la naissance, et parfois la situation monoparentale, sont autant de facteurs qui mènent souvent les jeunes familles à connaître un inconfort économique. Notons également que les congés de maternité sont souvent dotés de cadres stricts qui en limitent l'accès, laissant plusieurs mères dans le besoin.

Alors que la situation, d'elle-même, est à déplorer, notons qu'elle présente des inconvénients conséquents qui empirent la situation. L'association répétée entre pauvreté et jeunes familles pourrait en changer la perception générale et avoir des effets négatifs sur la natalité. Aussi, le Conseil prône un soutien accru qui permette que les naissances soient conditionnées davantage par le désir d'avoir des enfants plutôt que limitées par les considérations financières. Une partie de ce soutien devrait provenir du futur régime d'assurance parentale, qui serait accessible à tous. L'actuel projet réserve celui-ci aux travailleuses et aux travailleurs, oubliant que les étudiants peuvent également être parents. Les études avancées, celles des jeunes femmes en particulier, seraient valorisées à faciliter une meilleure compatibilité entre la vie académique et la vie parentale.

6. Assurons l'accessibilité aux services de base

Des efforts doivent permettre une plus grande souplesse dans l'organisation des services publics, en faveur d'un accès élargi pour les jeunes, facilitant la réponse à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Les grands changements qui bousculent le monde du travail touchent d'abord les jeunes. Alors que les travailleuses et travailleurs d'expérience qui ont consolidé avec les années un mode de vie, ont acquis des habitudes de travail et ont accumulé des droits, les jeunes d'aujourd'hui sont amenés à faire de nombreux compromis, notamment sur l'horaire de travail et sur le statut d'emploi, ce qui complique vraiment leur vie familiale. Les services publics doivent prendre en compte ces nouvelles situations et contraintes pour bien répondre aux besoins des citoyens. Des horaires étendus dans les services publics doivent néanmoins être accompagnés d'une approche nouvelle du côté du personnel. Il ne faut pas amplifier, en effet, le phénomène des *nouvelles réalités du travail* en faisant en sorte que les employés à qui seront attribués ces horaires soient majoritairement des jeunes parents !

7. Concilions famille et travail

Le Conseil de la famille et de l'enfance désire souligner l'importance de soutenir nos jeunes dans leur désir de réussir à la fois leur vie professionnelle et leur vie familiale. À ce sujet, on compte trois orientations : changer les mentalités, accélérer le développement des politiques familiales et adapter les milieux de travail.

7.1 Changeons les mentalités

La conciliation famille-travail doit davantage être perçue comme une responsabilité collective. À cet égard, les gestes de consultation et de sensibilisation devraient être multipliés en prenant soin de viser tant les employés que les employeurs. La vie familiale ne doit plus être perçue par les employeurs comme un obstacle à la productivité, mais comme une réalité sociale avec laquelle ils doivent composer.

Les membres souscrivent à un renouvellement du partage des tâches chez les couples parents, tant du côté des tâches domestiques que des autres responsabilités familiales. Une sensibilisation est nécessaire afin d'en venir à un meilleur partage des rôles et à une plus grande égalité entre les sexes. La jeunesse étant la première cible de ce changement de mentalité, le milieu de l'éducation devrait être mobilisé prioritairement.

7.2 Accélérons le développement des politiques familiales

Les membres désirent réaffirmer leur support au projet québécois d'assurance parentale et au développement du réseau des centres de la petite enfance. Ce sont des outils de premier choix pour concilier la venue d'enfants et les nouvelles réalités du monde du travail. Aussi, le Conseil formule le désir de voir se concrétiser l'assurance parentale dans un avenir rapproché. Rappelons, par ailleurs, qu'il est souhaitable de voir l'accessibilité à ce régime élargie de manière à comprendre également la population étudiante, comme nous l'avons déjà évoqué.

Un souci semblable porte le Conseil à espérer voir la consolidation du réseau des CPE. Il est tout d'abord nécessaire d'accélérer la création de places en garderies afin d'être en mesure de répondre à la demande. Ensuite, l'ensemble des CPE devrait être doté d'une structure plus souple et d'un horaire prolongé afin de mieux répondre aux besoins des parents.

7.3 Adaptons les milieux de travail

Le Conseil croit nécessaire de faire une place encore plus grande à la conciliation famille-travail dans les législations, les négociations collectives et dans les attitudes face au milieu de l'emploi. Des nouvelles modalités de travail sont nécessaires pour amener des conditions tenant compte des besoins des parents.

Le Conseil tient également à rappeler que les besoins réels des jeunes parents devraient recevoir une considération comparable aux droits d'ancienneté en ce qui a trait au choix prioritaire des horaires de travail et de vacances dans les entreprises. Il faut que les jeunes travailleuses et travailleurs soient soutenus par leurs collègues dans leur rôle de parents.

8. Écoutons nos jeunes

Le Sommet du Québec et de la Jeunesse a été une opportunité de sonder les visions et les préoccupations des 15 à 29 ans. Des spécialistes, des chercheurs et des représentants sociaux furent consultés afin de tâter le pouls de la société. Nous désirons à cet égard questionner la place qui fut faite aux jeunes à même cette consultation et dans l'actuel processus de suivi. Le Conseil est sensible au mécontentement qu'expriment les groupes de jeunes face à l'élaboration de cette politique. Aussi, est-il d'avis que les jeunes devraient être consultés plus directement et avoir une place prédominante dans ce projet qui devrait les mobiliser. Nous ne cherchons pas par cette remarque à douter de la bonne volonté des intervenants sociaux, mais bien à diriger la consultation directement vers les populations concernées.

Conclusion

La famille est la piste de décollage des jeunes. Ceux-ci deviennent souvent des parents et fondent à leur tour de nouvelles familles. Les liens entre jeunesse et famille sont des plus intimes si bien que ces vocables désignent souvent les mêmes personnes. C'est pourquoi, il est essentiel que les politiques familiales et les politiques de la jeunesse soient concertées et complémentaires. Une continuité évidente lie ces politiques par lesquelles nous offrirons aux jeunes un soutien à l'intégration au monde du travail et à la vie familiale. Le Conseil de la famille voit avec intérêt le progrès accompli conduisant à une politique de la jeunesse. Sa concrétisation devra néanmoins miser davantage sur les jeunes dans son élaboration, faire une plus grande place aux adolescents et veiller à intégrer les jeunes parents dans leur rôle en leur facilitant l'accès au travail, en offrant un soutien accru aux familles et en permettant la conciliation entre les deux.

Recommandations

Le Conseil de la famille et de l'enfance est d'avis qu'une politique de la jeunesse doit comprendre les éléments suivants :

- Un encouragement solide à l'implication sociale et politique des jeunes misant notamment sur l'école.
- Un assouplissement du système scolaire par l'établissement de passerelles dans les cours professionnels et techniques facilitant les réorientations.
- Une nouvelle manière d'organiser les stages préparatoires à l'emploi pour qu'ils répondent mieux aux besoins des jeunes.
- Un accroissement de l'aide financière aux jeunes parents.
- L'inclusion des étudiantes et des étudiants dans le projet d'assurance parentale.
- L'élargissement des horaires des services publics.
- Une sensibilisation à large échelle aux nouvelles réalités du travail et aux défis de la conciliation avec la vie familiale.
- Une élaboration de la politique de la jeunesse dans une optique de complémentarité avec la politique familiale.
- Un encouragement à l'adaptation des milieux de travail aux besoins des jeunes familles.
- Une responsabilisation de la fonction publique québécoise l'amenant à donner l'exemple par l'embauche de jeunes diplômés en offrant des emplois stables et bien rémunérés.
- Une meilleure écoute des revendications des jeunes dans l'élaboration de la politique jeunesse.

Composition du Conseil de la famille et de l'enfance

Novembre 2000

MEMBRES

BOILY, Nicole
Présidente du Conseil
Québec

AMIOT, Suzanne
Vice-présidente de la
Fédération des travailleurs et des
travailleuses du Québec
Montréal

BLAIN, François
Responsable de projet en éveil à l'écrit à
la Commission scolaire Marie-Victorin
Longueuil

CARBONNEAU, Claudette
Première vice-présidente de la
Confédération des syndicats nationaux
Montréal

CASIMIR, Denise T.
Administratrice de
Familis
Chester-Est

CHAMBERLAND, Claire
Directrice générale de l'Institut
de recherche pour le développement des
jeunes
Montréal

COUTURE, Suzanne
Conseillère municipale de Val-d'Or
Val-d'Or

ESCOJIDO, Catherine
Vice-présidente du Conseil
Directrice
Montréal International
Montréal

GEORGE, Kenneth
Commissaire à la
Commission scolaire de Montréal
Montréal

LABEAUME, Régis
Président de la Société d'investissement
Orléans inc.
Saint-Laurent, Île d'Orléans

LABRECQUE, Huguette
Présidente provinciale de l'Association
féminine d'éducation et d'action sociale
Saint-Jean-Chrysostome

MONGRAIN, Suzelle
Coordonnatrice de la Maison de la famille
de Trois-Rivières
Trois-Rivières

PITRE-ROBIN, Claudette
Directrice du Regroupement des centres
de la petite enfance de la Montérégie
Saint-Lambert

PRUD'HOMME, Gilles
Directeur général d'Entraide pour hommes
Montréal

MEMBRE DÉSIGNÉE

PLANTE, Annette
Sous-ministre adjointe au
ministère de la Famille et de l'Enfance

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

LAMOUREUX, Jean-Pierre